

Match U19B LFH/VHL 2A EMBOURG 2 – LEUVEN 3 du 26 novembre 2022

Le Comité de Contrôle est composé de Mr. P. C. (Président), Mme F. D., Mme L. A., Mr. T. G.

Sont également présents :

- Mme C. L., Procureur

LEUVEN

- Mme V. F. (secrétaire)
- Mr. A. W. (joueur), accompagné de sa maman Mme S. V.
- Mr. V. S. (Capitaine)
- Mr. V. L. (témoin)
- Mr. M. D. (manager)

EMBOURG

- personne ne comparait

LES FAITS

Selon les versions de Leuven, des supporters d'Embourg, vraisemblablement de l'équipe U19B1, dont la plupart en état d'ébriété, se sont méconduits vis-à-vis de l'équipe de Leuven, et surtout de son gardien. Plutôt que d'encourager leur équipe, ils se sont moqués des adversaires, e.a. en fêtant exagérément les buts, et ils ont traité le gardien de « nègre ». Le Capitaine a demandé à l'arbitre G. d'enjoindre les supporters à rester correct, mais celle-ci a réagi de façon fort nonchalante et désintéressée.

Selon Embourg, les supporters en question n'avaient pas trop bu, et ils ont encouragé leur équipe de façon ardente mais non déplacée. Personne n'a entendu d'insulte peu ou prou raciste.

Ce sont au contraire les joueurs de Leuven qui se sont énervés, probablement parce qu'ils supportaient mal d'encaisser les goals, en insultant (en NI) leurs adversaires et les arbitres. Le gardien en particulier était excité : il contestait quasi chaque PC en allant trouver l'arbitre G., il insultait les supporters et leur faisait des doigts d'honneur.

LA PROCEDURE

Par courriel du 29 novembre, Leuven a communiqué à l'ARBH que le gardien de leur équipe U19 B3 avait été victime de propos raciste.

Le Parquet a décidé de se saisir du dossier.

S'agissant d'un dossier disciplinaire à l'encontre du club d'Embourg, la langue de la procédure est le français.

LE JUGEMENT

L'argument principal de Leuven se résume comme suit : il y a suffisamment d'éléments objectifs tant dans les versions de Leuven que celles d'Embourg que pour conclure que les supporters d'Embourg se sont méconduits, et qu'il y a eu l'insulte raciste envers leur gardien. Ces éléments sont e.a. les suivants :

- les réactions du gardien W. : un jeune ne réagit pas comme cela, et ne pleure pas par après dans la voiture sur le chemin du retour s'il n'a pas été fortement secoué ;
- la demande du Capitaine S. V. à l'arbitre G., qui a effectivement été trouver les supporters ;
- le fait que L. V. ait été demander aux supporters d'Embourg de rester corrects, et, cela n'ayant pas eu d'effet, que des parents d'Embourg aient été rejoindre ces supporters pour qu'ils se calment ;

- les échanges Whatsapp entre la maman de A. W. et une amie d'une part et le manager M. D. d'autre part, in tempore non suspecto (= à un moment où Mme V. ne savait pas que le Club allait déposer une plainte) ;
- les excuses de la part de certains parents de l'équipe d'Embourg pour le comportement des supporteurs ;
- les déclarations de L. V. et de M. D.
- la déclaration de Mme C. D., supporter d'Embourg, ou elle précise concernant A. W. « ... *certaines personnes au bord du terrain se moquaient de lui et de ses réactions...* ».

La version de l'arbitre G. n'a pas plus de valeur que les témoignages des parties, étant donné qu'elle est membre du club d'Embourg et donc pas neutre. L'arbitre S. est quant à lui probablement neutre, mais il était trop loin pour pouvoir affirmer quoi que ce soit : qu'il n'ait rien vu ou entendu ne prouve pas qu'il ne s'est rien passé.

Le CC rejoint ce dernier raisonnement concernant la neutralité, mais observe que les éléments que Leuven qualifié d'objectifs et concordants, et donc probatoires, pourraient s'interpréter autrement, par exemple :

- un jeune peut réagir fortement quand il a encaissé pas mal de buts et que des supporteurs lui font sentir de façon un peu moqueur que ses réactions sont excessives
- que l'arbitre et les parents aient été trouver les supporteurs peut se concevoir comme une réponse bienveillante à une question exagérée, ne fût-ce que pour que l'autre partie ne puisse pas leur reprocher d'avoir été ignoré
- la déclaration de Mme D. prise dans son entièreté fait apparaître un autre son de cloche : « *Le gardien en face était énervé vu la tournure du match. Il a commencé à nous faire des doigts d'honneur, il nous criait des insultes en néerlandais et certaines personnes au bord du terrain se moquaient de lui et de ses réactions mais à aucun moment je n'ai entendu qu'ils se moquaient de ses origines.* »
- etc.

C'est d'ailleurs ce que fait valoir le club d'Embourg.

En outre, le rapport de l'arbitre S. va également dans le sens contraire de ce que Leuven affirme. Certes, Mr. S. officiait (en dépannage) comme arbitre pour Embourg, mais il est membre du club de l'Old Club, et il a lui-même été victime de propos déplacés de la part de supporteurs de l'équipe U19B1 lors du match qu'il a joué à Embourg cette saison (cfr. le jugement Embourg / Old Club du 1^{er} octobre 2022 et la référence qu'il y fait dans son rapport).

Nous livrons ici textuellement son rapport :

Je rédige afin de répondre à une demande. Le but de ce mail est de remettre mon rapport de match suite à la plainte déposée par Louvain contre les supporteurs présents durant la rencontre U19 (2) Embourg - U19 (3) Louvain, le 26 novembre à Embourg.

Avant de vous faire part de ma version des faits, je tiens à rappeler que j'ai été appelé en "urgence" si je puis dire car il leur manquait un arbitre. Je tiens également à préciser qu'en tant que club umpire je vise à faire respecter les valeurs du hockey en permanence. Et qu'il y a peu, j'ai été témoin et victime d'un mauvais comportement des spectateurs U19 1 d'Embourg, lors de la saison dernière suite à quoi j'ai été très attentif durant cette rencontre.

Le match commence à 19h01 avec 30 minutes de retard. Le jeu se porte bien, les deux équipes ont un comportement parfait et irréprochable. Aux bords du terrain seuls les parents sont présents. Cela continue durant toute la première mi-temps. Sauf vers la fin de la mi-temps car le score est déjà très serré, à ce moment-là j'ai donné un coup de sifflet et fait signe aux joueurs de calmer le jeu.

Durant la deuxième mi-temps, les joueurs de Louvain commencent à s'exciter. Je peux comprendre des insultes en néerlandais partir vers les arbitres après chaque décision d'arbitrage. Lors de chaque PC contre Louvain, le gardien s'empresse de retirer son équipement (casque, gants, stick) dans le but d'aller trouver de manière agressive E. G. (Arbitre). Un joueur de Louvain se montre plutôt agressif verbalement vers un des joueurs d'Embourg. Ce à quoi je décide de lui mettre une carte verte, elle ne figure pas sur l'appli car les joueurs de Louvain n'avaient pas leur vareuse correcte mais il avait été convenu avec le manager de Louvain que cela n'était grave car il ne s'agit que d'un match en régional et qu'il m'a assuré que son équipe ne prenait que très rarement des cartes. Et que dans le cas contraire il m'aiderait à noter les cartes sur l'appli, malheureusement je n'ai pas pu le retrouver en fin de match. Le numéro à qui j'ai donné une carte était le numéro 2.

Durant la deuxième mi-temps, un petit groupe d'environ huit personnes rejoint les spectateurs du côté des joueurs. J'y fais attention du mieux que je puisse bien que je sois de l'autre côté du terrain. A part des encouragements envers leur équipe je n'entends rien de mal, suite à quoi une pensée me traverse, "C'est bien, ils ont appris de leurs erreurs."

Durant une phase de jeu, un joueur de Louvain prend malencontreusement un stick au niveau du crâne suite à un shot mal réalisé. Le temps est arrêté afin de nous assurer de son état, dégagé du terrain, le joueur est allongé. Le Coach d'Embourg émet la supposition qu'il fait probablement une crise d'angoisse afin d'essayer de calmer et de relativiser la situation. Ce à quoi répond la mère du joueur allongé " Ta Gueule" à ce moment-là, j'interviens en demandant à la maman de se calmer sur les mots et qu'il n'avait rien dit de méchant, il essayait juste de relativiser.

Après un but, un joueur vient me trouver en demandant de dire à l'autre arbitre d'arrêter de rire avec les spectateurs. Je lui fais la remarque de ne pas parler avec les supporters. Ce qui ne se reproduit plus.

Les joueurs de Louvain continuent de faire monter les tensions, tandis que les joueurs d'Embourg restent calmes. Je n'entends toujours aucune remarque déplaisante de la part des supporters et les joueurs ne sont pas revenus me trouver pour certains problèmes avec les supporters. Le match continue et touche à sa fin.

Vous avez maintenant mon point de vue. Je suis d'ailleurs très étonné de lire qu'une plainte a été adressée suite à ce match pour racisme car j'ai été particulièrement attentif aux supporters suite à mon vécu à Embourg.... Et je n'avais rien entendu de tel ni pendant, ni après le match lorsque je suis passé devant les parents et les joueurs de Louvain. Je ne dis pas que cela ne s'est pas produit, mais en tout cas, je ne vois ni quand, ni où il y a eu ce genre de remarque. Et je suis d'autant plus étonné que personne ne soit venu me trouver moi ou l'autre arbitre suite à ces propos.

Il évidemment malaisé de déterminer ce qui s'est exactement passé, mais faute d'éléments prouvant incontestablement une attitude déplacée et/ou l'insulte raciste de la part des supporters, il n'est pas possible au CC d'imposer une quelconque sanction.

PAR CES MOTIFS

Le Comité décide :

- d'acquitter le club d'Embourg.

Les frais de dossier sont à charge de l'ARBH.

Date : 9 mars 2023